

Intervention de Mme Bertouille

Comme l'a souligné son Secrétaire général, M. Abdou Diouf, dans le cadre des 13èmes Conférences stratégiques annuelles de l'IRIS (Institut des Relations Internationales et Stratégiques) consacrées à l'avenir de la Francophonie, on ne saurait envisager l'avenir de la Francophonie en la dissociant de celui du monde. L'ancrage de la Francophonie dans les réalités du monde contemporain est une évidence.

Cela nous amène à parler de la Francophonie et de la mondialisation.

Sans vouloir rentrer dans le débat sémantique entre mondialisation et globalisation, débat linguistique à vrai dire, nous pensons que la mondialisation, dont le vocable est sans doute un dérivé du verbe mondialiser, vise, début des années 1980, l'accroissement des mouvements de biens, de services, de main d'œuvre, de technologie et de capital à l'échelle internationale. Longtemps cantonnée dans ses dimensions économiques et sociales, la mondialisation va se généraliser au cours des années 1990 par la complexité croissante qui caractérise tous les échanges humains, non seulement économiques mais aussi politiques et culturels. L'interdépendance croissante des économies et les interactions humaines qui en résultent créent une dépendance mutuelle qui s'exerce à l'échelle mondiale. Aussi, la problématique du développement mais aussi celle de l'éducation vont petit à petit s'y adosser.

Suivant l'analyse de Jean Musitelli, ancien ambassadeur de France à l'UNESCO, nous pensons aussi que la mondialisation est un risque et une chance pour la Francophonie.

Installée avant tout pour satisfaire des impératifs commerciaux et des intérêts financiers accordant peu de considération à une dimension culturelle non rentable, la mondialisation fait fi du pluralisme et de la diversité des cultures. En cela, elle représente une menace pour la Francophonie. Mais, la Francophonie, a contrario, pourrait devenir une valeur refuge, expression de circonstance en cette période de crise financière, pour celles et ceux qui craignent l'apparition d'un modèle culturel, et donc de pensées, hégémonique voire standardisé, ignorant la diversité du monde, même si celui-ci est de plus en plus un village.

Nous citons Jean Musitelli : « Désormais, la diversité culturelle, dans son acception moderne, ne se comprend plus que par référence à la mondialisation. Il s'agit de sortir de ce que pouvait avoir de défensif, de protecteur, parfois même de protectionniste, des politiques culturelles nationales repliées sur elle-mêmes pour créer un processus dynamique, valorisant l'échange équitable et une circulation des œuvres qui ne soit pas à sens unique. Les asymétries générées par la mondialisation devront disparaître ou du moins être atténuées... ». Et de dire plus loin : « Forte de ses atouts, la Francophonie doit faire du thème de la diversité culturelle et linguistique la priorité de ses priorités...L'organisation internationale de la Francophonie doit se recentrer sur son caractère d'acteur « géoculturel » et faire porter son effort sur des objectifs qui correspondent à sa raison d'être, là où elle a le plus de chance d'être efficace ». Fin de citation.

La Francophonie est-elle un « nouvel » acteur des relations internationales ?

Que l'on se réfère à un schéma « actantiel » ou que l'on se base sur une optique de la science politique en transcendant la règle de droit et la description historique, la Francophonie évolue dans son rôle d'acteur des relations internationales mais est-elle pour autant un « nouvel » acteur ?

Organisation intergouvernementale à vocation idéologique à l'origine, elle tend vers une vocation universelle de nos jours.

Comme organisation internationale depuis son avènement, la Francophonie est un acteur des relations internationales dont la démarche est guidée par différents enjeux. Ceux-ci peuvent être communs à

différentes organisations, nous pensons à la paix, à la lutte contre le sous-développement, à la protection des droits de l'être humain, ou, ces enjeux peuvent être particuliers à elle-même. La défense de la langue française nous semble la mieux indiquée. La lutte pour la diversité culturelle aussi d'un point de vue historique même si maintenant cet enjeu subit « une communautarisation », une forme de gestion commune et même si d'autres associations en ont fait leur cheval de bataille depuis bien longtemps.

Sa répartition sur cinq continents, son expérience multilatérale depuis 1986, à savoir l'existence des Sommets, son réseau d'institutions partenaires et sa participation active au sein de l'UNESCO avec la responsabilité qu'elle a prise dans le cadre de l'adoption de la convention sur la diversité culturelle fait de la Francophonie un laboratoire intellectuel mais aussi une force de proposition jouant dans cette circonstance un véritable rôle politique.

Nous sommes résolument pour une Francophonie ambitieuse mais ne nous trompons pas d'ambition !

Lisant certaines déclarations où il est question de la crise de légitimité et de fonctionnement des organisations internationales comme l'ONU et du doute émis sur leurs capacités à être encore des acteurs influents des relations internationales, rappelons-nous cette fable de la Fontaine et ne devenons pas cette grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf. Gardons cette sagesse qui nous a conduits sur le bon chemin.

Ceci nous amène à la réflexion sur la Francophonie politique en action ; ce qui nous paraît déjà dans l'intitulé quelque peu redondant.

Du grec « Politikè », que l'on traduit par « de la Cité » ou « science des affaires de la Cité », la politique recouvre ipso facto plusieurs modes d'action. Ces modes d'action peuvent concerner tous les domaines de la société : relations extérieures, défense, finances publiques, questions intérieures, justice, économie mais aussi environnement, éducation, culture...

Au-dessus de notre cadre national, nous pouvons considérer la Francophonie comme une structure politique plus ou moins souple à dimension géoculturelle dont le mode d'action endossera le combat pour la solidarité, l'engagement pour l'éducation pour tous, la paix et la démocratie, la diversité culturelle et l'accès aux techniques modernes d'information, d'échange et de communication.

Nous avons constaté ces dernières années que le volet politique dans son acception restrictive avait été privilégié au détriment des métiers de base de la Francophonie que sont l'éducation, la culture, les langues et les médias, et que couvre la politique dans son acception non restrictive ; métiers de base qui correspondent aux missions décrites dans le cadre stratégique décennal. Ces missions, nous semble-t-il, constituent un guide pour nous. Ce sont des lignes directrices que nous devons suivre.

Permettez-nous ce petit retour de deux ans dans le passé. Nous sommes au Sommet de Bucarest, Sommet où il est apparu pour la Francophonie que sortir du champ de ses compétences naturelles n'était pas, à vrai dire, une bonne idée. Il y était question de la dimension politique de la Francophonie. Les titres de la presse étaient assez révélateurs. Deux conceptions différentes du rôle politique de cette instance se confrontaient. Pour les uns, le Sommet a constitué un virage vers plus de politique, vers un nouvel élan, la Francophonie comme « nouvel » acteur. Pour les autres, le Sommet a été confronté à une crise de croissance où l'action de l'Organisation est de plus en plus parasitée par les querelles politiciennes au détriment de son action culturelle.

La déclaration finale, complétée par les résolutions, présenta un compromis entre ceux qui aimeraient voir la Francophonie évoluer vers une organisation purement politique, intervenant davantage dans la prévention et le règlement de crises, dans les opérations de maintien de la paix et les missions d'observation d'élections, et ceux qui, comme la CFB, estiment préférable d'éviter de copier ce que d'autres font mieux, pour mettre en évidence la valeur ajoutée de la Francophonie sans que celle-ci ne

s'empêche d'afficher une expression politique crédible sur les questions de la démocratie et des droits humains dans l'esprit de la déclaration de Bamako.

Selon nous, nous reprenons les termes de notre ministre en charge de la Francophonie, « la Francophonie doit se montrer sélective lors de la mise en œuvre de ses trop rares moyens humains et financiers. Elle doit alors concentrer son action politique dans des domaines où elle a acquis une légitimité de terrain : l'éducation pour tous, la diversité culturelle et linguistique, la liberté et la responsabilité des médias, la résolution des conflits par l'éducation et la prévention. Voilà des secteurs où la Francophonie possède une véritable légitimité de terrain ».

Nous continuerons donc à affirmer que la volonté francophone d'acquérir un poids politique fort ne peut occulter nos domaines de priorité. Ce poids politique grandissant doit être mis au service des thèmes majeurs de la Francophonie. A défaut d'un substrat culturel fort dans les différents pays, la démocratie ne peut être construite que sur du sable. Il ne s'agit pas d'opposer culture et politique mais sans support culturel, on ne peut construire une politique démocratique. Sans bagage, sans éducation permanente, les citoyens manquent de moyens de résistance contre les dérives et le totalitarisme qui menacent la démocratie.

Venons-en à la Francophonie comme enjeu d'intégration politique renforcée au sein de l'Union européenne élargie.

L'Europe originelle qui s'est organisée autour de six pays fondateurs, dont trois francophones, n'est plus qu'un lointain souvenir au regard de l'Europe des 27 actuellement. La position du français n'a cessé de reculer depuis les années 1950, avec une dégradation de la situation de plus en plus évidente à partir de 1995 alors qu'il apparaît que plus de la moitié des membres de l'Union européenne - 14 sur 27 – appartiennent à la Francophonie. Y aurait-il, comme le souligne M. Krasteva, professeur à la nouvelle université bulgare, dans les PECO un paradoxe entre la force irrésistible de l'anglais et la vitalité et le dynamisme des promoteurs locaux de la langue française ? D'autres se posent la question de savoir quelle est la contrepartie que l'on peut attendre de ces Etats pour la défense du français au sein de l'Union.

L'élargissement que nous pouvons qualifier de fréquent et de régulier de l'OIF vers les pays d'Europe orientale et centrale suscite chez certains partenaires de longues dates, moteurs historiques de la Francophonie, des craintes que ce phénomène ne dilue notre organisation, ses moyens financiers et les aides qui sont octroyées.

Des chercheurs voient l'élargissement de l'OIF à une nouvelle sphère européenne s'accompagner d'une dimension politique neuve qui rendrait la dimension linguistique moins prédominante.

S'interrogeant sur le périmètre de notre Francophonie dans l'avenir, Alain Joyandet, Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie, nous disait qu'« il ne s'agit pas de s'étendre pour s'étendre. La Francophonie ne peut se renforcer dans la dilution ».

La conférence ministérielle a adopté un vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales. Les Etats et gouvernements se sont ainsi engagés à y utiliser le français. Cela étant, la formulation du texte tient compte du caractère plurilingue de nombreux membres de la Francophonie. Ce texte de compromis aurait pu, selon nous, être davantage explicite sur le plurilinguisme dans l'Union européenne.

Revenons aux questions posées antérieurement et ajoutons y celles-ci : Quelles motivations ont amené certains PECO à adhérer à la Francophonie alors que la langue française et l'enseignement du français sont manifestement peu présents dans leur société ?

Pour conclure cette intervention déjà longue, nous nous félicitons des gestes concrets posés par la Roumanie, notamment le réinvestissement dans l'accueil des boursiers du Sud car si nous sommes de plus en plus nombreux en Francophonie, c'est d'abord pour nous mobiliser en plus grand nombre pour relever les défis du développement durable. La Roumanie a montré l'exemple aux nouveaux adhérents, notamment par l'augmentation des bourses en faveur des pays du Sud. Il n'est pas inutile de rappeler que la plus grande part de l'aide mondiale au développement provient de l'Union européenne. Par conséquent, le fait qu'une majorité de pays de l'Union européenne adhèrent à l'OIF ne peut être que bénéfique pour les pays d'Afrique.

Enfin, accordez-nous cette dernière réflexion. Les parlements membres de l'APF se sont engagés à défendre la langue française. Cela figure dans les statuts de l'APF. Or, que voit-on ? Un échec quand il s'agit de fédérer les parlements francophiles (et donc membres de l'APF) au sein du Parlement européen. Il y a là de nouveau un paradoxe surprenant.